



## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mars 2023

### Affichage délibérations

(En application de la délibération n° 20220604 relative à la publicité des actes de la commune suite réforme au 01/07/2022)

CM230301A	Approbation de l'APD (Avant Projet Définitif) du dossier de médiathèque-tiers-lieu
CM230301B	Construction d'une médiathèque - tiers lieu : validation du programme, du planning et de l'enveloppe financière en fonction d'éléments complémentaires
CM230301C-A	Demandes de subventions auprès des organismes financeurs
CM230301C-B	Demandes de subventions auprès d'organismes financeurs avec plan de financement prévisionnel – projet de construction de médiathèque tiers -lieu
CM230301D	Engagement de la collectivité à intégrer le réseau intercommunal des médiathèques



**CONSEIL MUNICIPAL  
SAINT-THÉGONNEC LOC-EGUINER**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 9 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le trois mars, par Mme Solange CREIGNOU, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-EGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Étaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Emilie MESSAGER, Hervé GUEVEL, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Hélène RUMEUR, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Stéphane LOZDOWSKI, Jean-Pierre CHEVER, Youcef TERZI, Anne FILLET, Bénédicte COMPOIS-BRISELET.

Absents excusés : Martine RECEVEUR (pouvoir donné à Hélène RUMEUR), Viviane LE BIHAN (pouvoir donné à Gaëlle ZANEGUY), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir donné à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Sébastien GERARD (pouvoir donné à Emilie MESSAGER), Sébastien KUDKLYK (pouvoir donné à Solange CREIGNOU), Gaël LANOË, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 26 Présents : 18 Votants : 23 Quorum : 14  
Patrick LE MERRER a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : APPROBATION DE L'APD (AVANT PROJET DEFINITIF) DU DOSSIER DE MEDIATHEQUE-TIERS-LIEU, CODE CM230301A**

Après une présentation du dossier au stade de l'APD (avant-projet définitif), Mme le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avant-projet définitif (APD), tel que présenté par le cabinet ARKO Architecte et l'équipe de maîtrise d'oeuvre lors du dernier COPIL.
- d'accepter le coût prévisionnel des travaux (bâtiments + VRD) de 790 435 € HT exprimé en date de valeur mars 2023 (à comparer au montant de l'enveloppe allouée aux travaux en phase programme de 625 000 € HT (valeur octobre 2021), ce qui représente une augmentation du coût travaux validé au stade du programme.  
Cette augmentation se justifie par l'adaptation du programme en phase études : évolution du choix des esquisses présentées retenant l'optimisation du site intégrant le jardin et la rénovation de la maison LE BRAS, l'augmentation des coûts des matériaux en période de forte inflation, la prise en compte de la sobriété énergétique : matériaux biosourcés, solutions de construction pour tendre vers un bâtiment passif, pose de panneaux photovoltaïques, etc

En outre, Mme le Maire rappelle que dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, la SEMBREIZH accompagne la collectivité, par le biais d'un mandat de maîtrise d'ouvrage d'un montant de 56 970 € HT.

DEPENSES	BILAN ACTUALISÉ MONTANT H.T	BILAN ACTUALISÉ T.V.A (20 %)	BILAN en € T.T.C
<b><u>BATIMENTS et VRD</u></b>			
<b>Travaux de construction</b>	<b>790 435,00</b>	<b>158 087,00</b>	<b>948 522,00</b>
<i>Gros Œuvre</i>	331 982,70	66 396,54	398 379,24
<i>Couverture</i>	79 043,50	15 808,70	94 852,20
<i>Menuiseries extérieures</i>	63 234,80	12 646,96	75 881,76
<i>Lots techniques</i>	126 469,60	25 293,92	151 763,52
<i>Aménagements intérieurs</i>	189 704,40	37 940,88	227 645,28
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>790 435,00</b>	<b>158 087,00</b>	<b>948 522,00</b>
<b><u>ETUDES ET HONORAIRES</u></b>			
Maîtrise d'œuvre	78 750,00	15 750,00	94 500,00
OPC	6 000,00	1 200,00	7 200,00
bureau de contrôle	10 000,00	2 000,00	12 000,00
coordonnateur SPS	5 400,00	1 080,00	6 480,00
divers diagnostics et études (études géotechnique, levé topo...)	9 000,00	1 800,00	10 800,00
<b>TOTAL HONORAIRES</b>	<b>109 150,00</b>	<b>21 830,00</b>	<b>130 980,00</b>
<b><u>DIVERS</u></b>			
Assurances (DO / TRC)	8 000,00	1 600,00	9 600,00
Aléas et imprévus	30 000,00	6 000,00	36 000,00
Frais de dossiers (AAPC, repro, ...)	5 000,00	1 000,00	6 000,00
<i>MANDATAIRE (Facturation à part)</i>	<i>56 970,00</i>	<i>11 394,00</i>	<i>68 364,00</i>
Révisions de prix	26 130,00	5 226,00	31 356,00
<b>TOTAL DIVERS</b>	<b>126 100,00</b>	<b>25 220,00</b>	<b>151 320,00</b>
<b>TOTAL OPERATION en Euros</b>	<b>1 025 685,00</b>	<b>205 137,00</b>	<b>1 230 822,00</b>

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

- Approuve l'avant-projet définitif (APD), tel que présenté par le cabinet ARKO Architecte et l'équipe de maîtrise d'oeuvre lors du dernier COPIL.
- Accepte le coût prévisionnel des travaux (bâtiments + VRD) de 790 435 € HT exprimé en date de valeur mars 2023 (à comparer au montant de l'enveloppe allouée aux travaux en phase programme de 625 000 € HT (valeur octobre 2021)), ce qui représente une augmentation du coût travaux validé au stade du programme.  
(Le budget d'opération est conforme au bilan d'opération figurant ci-dessus).

Pour copie conforme au registre,

A Saint-Thégonnec, le 9 mars 2023

Le Maire, Solange CREIGNOU






**CONSEIL MUNICIPAL  
SAINT-THÉGONNEC LOC-EGUINER**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 9 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le trois mars, par Mme Solange CREIGNOU, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-EGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Emilie MESSENGER, Hervé GUEVEL, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Hélène RUMEUR, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Stéphane LOZDOWSKI, Jean-Pierre CHEVER, Youcef TERZI, Anne FILLET, Bénédicte COMPOIS-BRISELET.

Absents excusés : Martine RECEVEUR (pouvoir donné à Hélène RUMEUR), Viviane LE BIHAN (pouvoir donné à Gaëlle ZANEGUY), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir donné à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Sébastien GERARD (pouvoir donné à Emilie MESSENGER), Sébastien KUDKLYK (pouvoir donné à Solange CREIGNOU), Gaël LANOË, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 26 Présents : 18 Votants : 23 Quorum : 14

Patrick LE MERRER a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE-TIERS LIEU : VALIDATION DU PROGRAMME, DU PLANNING ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE EN FONCTION D'ELEMENTS COMPLEMENTAIRES, CODE CM230301B**

Mme le Maire rappelle les choix validés par le Conseil Municipal, lors des séances précédentes : validation du programme, du planning, de l'enveloppe financière, choix de la délégation de maîtrise d'ouvrage et choix du maître d'œuvre.

Mme Emilie MESSENGER, Adjointe en charge du dossier, a présenté l'APD (Avant-Projet Définitif), fruit du travail du comité de pilotage et des commissions concernées : culture et communication et bâtiments.

Ainsi, le projet a évolué, compte-tenu de la production de différentes esquisses, également présentées à la population, et du choix de l'esquisse retenue mais aussi de l'évolution du coût des matériaux, des prestations, en cette période de forte inflation, liée au contexte géopolitique actuel.

Mme MESSENGER présente les éléments du programme figurant dans l'APD :

- Espace accueil
- Espace documentaire (adultes, jeunesse, espace de travail/espace informatique)
- Espace salle animations
- Service interne
- Locaux techniques
- Locaux de rangement et stockage
- Sanitaires
- Des espaces extérieurs

Le bâtiment médiathèque-tiers lieu présentera une emprise de 310 m<sup>2</sup> de la parcelle, laissant une surface de jardin et d'aménagement extérieur. La surface du projet se caractérisera par une surface de 262 m<sup>2</sup> décomposée comme suit : extension de 224 m<sup>2</sup> et maison LE BRAS de 38 m<sup>2</sup> (38 m<sup>2</sup> premier étage + 39 m<sup>2</sup> de combles).

Les commissions culture et communication et des bâtiments ont ainsi arrêté l'enveloppe liée à l'APD à un montant de 1 025 685 € HT dont la partie travaux s'élevant à 790 435 € HT.

Le planning prévisionnel de cette opération permet d'escompter sur une ouverture de l'équipement pour le premier semestre 2025.

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Affiché le

ID : 029-200059798-20230309-CM230301B-DE

En outre, ce programme nécessitera une demande de permis de construire, précise Mme le Maire, en sollicitant l'autorisation de l'assemblée pour le déposer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

- APPROUVE : le projet de construction d'une médiathèque-tiers lieu pour une enveloppe financière maximale de 1 025 685 € HT
- APPROUVE les surfaces requises ainsi que le planning proposé
- AUTORISE Mme le Maire à déposer une demande de permis de construire et le signer après délivrance
- AUTORISE à Mme le Maire à mener à bien cette opération et signer toutes pièces nécessaires à l'avancement du dossier

Pour copie conforme au registre,  
A Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, le 9 mars 2023  
Le Maire, Solange CREIGNOU





**CONSEIL MUNICIPAL  
SAINT-THÉGONNEC LOC-EGUINER**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 9 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le trois mars, par Mme Solange CREIGNOU, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-EGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Étaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Emilie MESSEGER, Hervé GUEVEL, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Hélène RUMEUR, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Stéphane LOZDOWSKI, Jean-Pierre CHEVER, Youcef TERZI, Anne FILLET, Bénédicte COMPOIS-BRISELET.

Absents excusés : Martine RECEVEUR (pouvoir donné à Hélène RUMEUR), Viviane LE BIHAN (pouvoir donné à Gaëlle ZANEGUY), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir donné à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Sébastien GERARD (pouvoir donné à Emilie MESSEGER), Sébastien KUDKLYK (pouvoir donné à Solange CREIGNOU), Gaël LANOË, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 26 Présents : 18 Votants : 23 Quorum : 14  
Patrick LE MERRER a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DES ORGANISMES FINANCEURS, CODE CM230301C/A**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet médiathèque-Tiers-lieu, dont le programme, l'enveloppe financière et l'APD (Avant-Projet Définitif) ont été validés est estimé à un montant de 1 025 685 € HT.

Elle propose de solliciter différents organismes financeurs

- DRAC par le biais d'une DGD (Dotation Générale de Décentralisation)
- DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)
- CD 29 par le biais du volet 2 du Pacte Finistère 2030
- Conseil Régional par le biais du dispositif Bien Vivre en Bretagne
- Tout autre organisme après avoir vérifié l'éligibilité du dossier.

Elle précise toutefois que le plan de financement pourra évoluer en fonction des subventions obtenues (montant des dépenses subventionnables, taux...)

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, AUTORISE Mme le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes financeurs cités ainsi qu'auprès de tout autre organisme.**

Pour copie conforme au registre,

A Saint-Thégonnec, le 9 mars 2023

Le Maire, Solange CREIGNOU





**CONSEIL MUNICIPAL  
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 9 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le trois mars, par Mme Solange CREIGNOU, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Emilie MESSEGER, Hervé GUEVEL, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Hélène RUMEUR, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Stéphane LOZDOWSKI, Jean-Pierre CHEVER, Youcef TERZI, Anne FILLET, Bénédicte COMPOIS-BRISELET.

Absents excusés : Martine RECEVEUR (pouvoir donné à Hélène RUMEUR), Viviane LE BIHAN (pouvoir donné à Gaëlle ZANEGUY, Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir donné à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Sébastien GERARD (pouvoir donné à Emilie MESSEGER), Sébastien KUDKLYK (pouvoir donné à Solange CREIGNOU), Gaël LANOE, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 26 Présents : 18 Votants : 23 Quorum : 14  
Patrick LE MERRER a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES D'ORGANISMES FINANCIERS AVEC PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL- PROJET DE CONSTRUCTION DE MEDIATHEQUE TIERS -LIEU, CODE CM230301C-B**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet médiathèque-Tiers-lieu, dont le programme, l'enveloppe financière et l'APD (Avant-Projet Définitif) ont été validés est estimé à un montant de 1 025 685 € HT.

Elle propose de solliciter différents organismes financeurs

- DRAC par le biais d'une DGD (Dotation Générale de Décentralisation)
- DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)
- CD 29 par le biais du volet 2 du Pacte Finistère 2030
- Conseil Régional par le biais du dispositif Bien Vivre en Bretagne
- Tout autre organisme après avoir vérifié l'éligibilité du dossier.

Elle précise toutefois que le plan de financement pourra évoluer en fonction des subventions obtenues (montant des dépenses subventionnables, taux...)

En outre, elle indique notamment les caractéristiques de la DSIL dont le Gouvernement à abonder en faveur de l'investissement local afin d'accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires et notamment les projets inscrits dans les CRTE (Contrats de Relance et de Transition Ecologique).

La loi fixe six familles d'opérations éligibles à un financement au titre de grandes priorités thématiques d'investissement. Notamment, sont inscrites : la transition énergétique et la réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants. En outre, le projet de Médiathèque Tiers-Lieu est inscrit dans le CRTE.

Dépenses		Recettes			
HT					
Description des postes de dépenses	Montant (€)	Financier	Montant (€)	%	Obtenue/ Demandée + Date
Travaux de construction :	590 255	Région Bretagne	120 000		Accord de principe - Bien Vivre en Bretagne
Travaux rénovation	160 900	CD 29	80 000		Accord de principe - Volet 2 pacte Finistère 2030
Travaux annexes	22 000,00	DSIL Sollicitée	369 247	36	Demande en mars 2023
Panneaux photovoltaïques	17 280	DRAC (DGD) - Aide de base = 837 260 €	167 452,00	20	Demande en avril 2023
Etudes et honoraires	109150	DRAC (DGD) - Projet intégré à un réseau intercommunal = 837 260 €	83 726,00	10	
Divers (Assurances, délégation maîtrise d'ouvrage, révision de prix...)	126100				
		Autofinancement/ Emprunt	205 260,00	20	
<b>TOTAL</b>	<b>1 025 685,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 025 685,00</b>		

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le projet ainsi présenté, approuve le plan de financement prévisionnel et autorise Mme le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes financeurs suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessus.**

Pour copie conforme au registre,  
A Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, le 9 mars 2023,

Le Maire, Solange CREIGNOU






# SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER SANT-TEGONEG LOGEGINER

DALC'H MAD ATAO !

## CONSEIL MUNICIPAL SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 9 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le trois mars, par Mme Solange CREIGNOU, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Emilie MESSAGER, Hervé GUEVEL, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Hélène RUMEUR, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Stéphane LOZDOWSKI, Jean-Pierre CHEVER, Youcef TERZI, Anne FILLET, Bénédicte COMPOIS-BRISELET.

Absents excusés : Martine RECEVEUR (pouvoir donné à Hélène RUMEUR), Viviane LE BIHAN (pouvoir donné à Gaëlle ZANEGUY), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir donné à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Sébastien GERARD (pouvoir donné à Emilie MESSAGER), Sébastien KUDKLYK (pouvoir donné à Solange CREIGNOU), Gaël LANOE, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 26 Présents : 18 Votants : 23 Quorum : 14  
Patrick LE MERRER a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE A INTEGRER LE RESEAU INTERCOMMUNAL DES MEDIATHEQUES,**  
CODE CM230301D

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que Morlaix Communauté a acté le principe de la décision de mise en œuvre d'un réseau intercommunal des bibliothèques et médiathèques se trouvant sur son territoire et a ainsi recruté en novembre dernier le coordinateur de cette future mise en réseau.

En effet, conformément à l'adoption du projet de territoire « Trajectoire 2030 » par le Conseil de communauté le 27 juin 2022, Morlaix Communauté souhaite s'engager pour une « terre de culture, créatrice, accessible et rayonnante ». L'objectif de structurer et territorialiser l'offre culturelle est appuyé notamment par la mise en réseau des bibliothèques du territoire.

Cette mise en réseau apportera une vraie valeur ajoutée dans le cadre du fonctionnement de ces structures :

- Mise en commun du fonds documentaire : livres, CD, DVD ...
- Partage d'expériences des équipes professionnelles chargées d'animer ces équipements, mais également extension de ce partage au sein des équipes des bénévoles
- Animation de ce réseau des bibliothèques et médiathèques par les personnes recrutées par Morlaix Communauté.
- Mutualiser certaines pratiques et ainsi gagner en efficacité et permettant d'offrir une qualité optimale de service au sein des bibliothèques et médiathèques
- Confirmer certaines organisations existantes (la charrette aux merveilles, festival du livre...) et développer d'autres échanges et animations.

Mme Emilie MESSAGER, adjointe en charge de la culture, souligne que la commission culture et communication ainsi que les salariées de la bibliothèque et l'équipe des bénévoles, ont émis un avis favorable à l'adhésion de la commune à ce réseau intercommunal des bibliothèques et médiathèques. Mme le Maire propose donc que la commune prenne l'engagement moral d'intégrer ce réseau intercommunal, soulignant l'importance de celui-ci dans le cadre du développement du projet de médiathèque-Tiers-lieu.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, S'ENGAGE à intégrer le réseau intercommunal des bibliothèques et Médiathèques, dès sa mise en œuvre par Morlaix Communauté et donne tous les pouvoirs à Mme le Maire ou son représentant pour signer tous les documents s'y afférant.**

Pour copie conforme au registre,  
A Saint-Thégonnec, le 9 mars 2023  
Le Maire, Solange CREIGNOU

